

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt-trois juin deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le premier juillet, à quatorze heures trente, en la salle des fêtes communale, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

N°2020/27

MEMBRES PRÉSENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	POGGI Dominique
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
CINOTTI Sandrine	SUSINI Ange
MIGEVANT Pierre-Jean	ZANETTACCI Alexia
ALESSANDRI Stéphanie	NEGRONI-DESINI Vannina
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	GARIDACCI François
MEMBRES ABSENTS :	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène	PAOLI Jean-Paul
ZANNETTI Pierre	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
ALESSANDRI Stéphanie	

### OBJET : Création de commissions internes facultatives et désignation de leurs membres.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de créer des commissions internes, permanentes et de désigner les conseillers municipaux qui y siègeront.

Ces commissions thématiques sont compétentes pour connaître de toute question pouvant être sujette à délibération du Conseil municipal. Ces commissions ont ainsi donc pour but de donner leur avis sur les affaires qui leur sont soumises, en lien avec leur objet, et d'éclairer les travaux du Conseil municipal. Elles sont présidées de droit par le Maire, exclusivement composées de membres du Conseil municipal et ont une voix uniquement consultative.

Le Maire est tenu de convoquer ces commissions dans les huit jours suivant leur formation ou à plus bref délai sur demande de la majorité des membres qui les composent. Au cours de cette première réunion, les commissions désignent un président et un vice-président chargés de les convoquer et de les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Monsieur le Maire propose la création des commissions suivantes :

- Finances, budget, impôts et taxes
- Urbanisme et environnement
- Voirie
- Sport et associations
- Animation
- Sanitaire et sociale
- Port
- Plages

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DÉCIDE** de la création de l'ensemble des commissions précitées ;

**PROCLAME** que les conseillers municipaux figurant dans la liste ci-dessous en sont les membres ;

**DIT** que ces commissions ont un caractère permanent.

<b>Finances, budget, impôts et taxes</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Dominique POGGI	Jérôme ALESSANDRI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Lucie FRIMIGACCI

<b>Urbanisme et environnement</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Stéphanie ALESSANDRI	Jérôme ALESSANDRI
Alexia ZANETTACCI	Pierre-Jean MIGEVANT
Jean-Paul PAOLI	Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI

<b>Voirie</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Jérôme ALESSANDRI	Jean-Paul PAOLI
Ange SUSINI	

<b>Sport et associations</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Pierre ZANNETTI	Dominique POGGI
Stéphanie ALESSANDRI	Ange SUSINI
Pierre-Jean MIGEVANT	Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI

<b>Animation</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Sandrine CINOTTI	Hélène DRAGACCI-CODACCIONI
Alexia ZANETTACCI	Pierre-Jean MIGEVANT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2020

<b>Sanitaire et sociale</b>	
<b>Président</b>	François GARIDACCI
Sandrine CINOTTI	Dominique POGGI
Vannina NEGRONI-DESINI	Stéphanie ALESSANDRI
Lucie FRIMIGACCI	Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI

<b>Port</b>	
Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE	Alexia ZANETTACCI

<b>Plages</b>	
Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE	Jean-Paul PAOLI
Vannina NEGRONI-DESINI	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour 12**

Le Maire,  
François GARIDACCI

